

# DÉCHÈTERIES

## Conditions d'acceptation des professionnels\*



\*(artisans, commerçants, associations,...)

### Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès du :

Service Environnement Déchets  
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère  
57 boulevard Gambetta  
02300 CHAUNY

Téléphone : 03 23 56 67 44

Mail : [secretariat.dst@ctlf.fr](mailto:secretariat.dst@ctlf.fr)

Service ouvert du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 (fermé les week-ends et jours fériés)

### Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :

- ⇒ Carte d'artisan ou extrait K-bis
- ⇒ Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un **P.T.A.C inférieur à 3,5 t**

**Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents  
(TVA NON RECUPERABLE)**

### Type de déchets acceptés :

<u>Flux / Déchets</u>	<u>Financement</u>	<u>Paiement</u>
Déchets d'éléments d'ameublement DEA (bois)	Pris en charge par éco-organisme	carte gratuite
Déchets d'éléments d'ameublement DEA (mélange)	Pris en charge par éco-organisme	carte gratuite
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Pris en charge par éco-organisme	carte gratuite
Cartons	Pris en charge par éco-organisme	carte gratuite
Métaux	Pris en charge par éco-organisme	carte gratuite
Plastique polystyrène	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée
Gravats	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée
Déchets verts	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée
Déchets diffus spécifiques (peintures, chimie, etc.)	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée
Plâtre	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée
Bois (palettes, planches, etc..)	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée
Déchet industriel banal	Traitement facturé par l'exutoire	carte prépayée

### Prix des cartes selon volumes :

<b>Tarifs</b>	<b>Cartes prépayées au passage</b>		
Volume autorisé	<b>2 m3</b>	<b>4 m3</b>	<b>6 m3</b>
1 passage	18 €	35 €	45 €
10 passages	162 €	315 €	405 €

### Paiement :

- **Par virement** : RIB (sur demande)
- **Par chèque** : à l'ordre du **Service Environnement CACTLF**
- **En espèces** : prévoir l'appoint



**Ensemble modernisons la gestion des déchets !**



## Conditions d'apport :

- Apport sur **déchèteries TERGNIER et CHAUNY**
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume



**Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte**

## Extrait du règlement :

- Les déchets sont **obligatoirement** à trier au préalable
- En cas de saturation des bennes, les flux pourront être refusés.



## Charte de bonne conduite en déchèterie



Chaque usager, professionnel ou particulier, doit respecter les règles de vie sur la déchèterie pour sa sécurité et celle d'autrui.

Voici les comportements à tenir :



- ✓ Respecter la signalisation et le code de la route
- ✓ Rester courtois avec le gardien et les autres usagers
- ✓ Respecter les consignes de tri (*en cas de doute, demander au gardien*)
- ✓ Nettoyer les dépôts tombés sur le quai lors du déchargement
- ✓ Remettre en place le matériel emprunté
- ✓ Respecter le règlement intérieur des déchèteries
- ✓ Veiller à ce que les enfants et les animaux restent en voiture



- Ne pas monter sur les ouvrages notamment les bavettes et garde-corps
- Ne pas descendre dans les bennes
- Ne pas fumer sur le site
- Ne rien déposer à l'extérieur de la déchèterie
- Ne pas récupérer de déchets ou d'objets
- Ne pas gêner la circulation, bloquer l'accès aux bennes

En cas de non-respect de cette charte, la collectivité pourra mettre fin à l'accès en déchèterie après mise en demeure préalable

Prénom : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

Entreprise : \_\_\_\_\_

Signature

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



**Ensemble modernisons la gestion des déchets !**

